

**Diplôme d'État Educateur de Jeunes Enfants
DE EJE**

Code RNCP
41745

Code formation
26033209

Niveau
6 – Bac +3

Objectifs et contexte de la certification

- L'éducateur de jeunes enfants exerce son activité dans le champ de l'action éducative, sociale ou médico-sociale dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142.1-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Il inscrit son action dans les principes des chartes nationales pour l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité ainsi que des référentiels qui les déclinent. En collaboration avec les familles, il accompagne le jeune enfant dans une démarche éducative et sociale globale en veillant au respect de ses droits, tels qu'énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant.
- A partir de ses connaissances spécifiques du développement du jeune enfant et de l'observation fine des situations quotidiennes d'accompagnement, l'éducateur de jeunes enfants contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement.
- Il accompagne chaque enfant dans le respect de sa singularité. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux.
- En créant un environnement bienveillant, sécurisant et inclusif, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant. Il contribue ainsi à son éveil, à sa socialisation et à son inclusion sociale.
- L'éducateur de jeunes enfants accompagne le jeune enfant dans son développement en coopération avec sa famille ou ses représentants légaux et veille au maintien de la continuité éducative dans le respect de son milieu familial, social et culturel.
- Son intervention repose sur des actions éducatives, individuelles et collectives inscrites dans une temporalité adaptée à leur réalisation. Il conçoit et met en œuvre des médiations éducatives favorisant l'égalité des chances et des sexes et inscrit sa pratique dans une démarche de prévention précoce et d'accompagnement de la parentalité.
- Il développe l'action éducative sur le territoire et participe à la coordination des accompagnements pluridisciplinaires nécessaires à l'enfant et à sa famille, notamment dans le cadre de la démarche des mille premiers jours. Il inscrit ses actions dans une démarche réflexive et développe un positionnement adéquat en articulant les cadres légaux et éthiques de la profession. Cette approche garantit une intervention de qualité, respectueuse des droits et des besoins des personnes accompagnées.
- L'éducateur de jeunes enfants travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire et développe des partenariats dans les domaines éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire utiles à la démarche éducative. Il apporte une expertise sur la mise en œuvre de la politique de la famille et de la petite enfance, basée sur la connaissance des publics, des recommandations de bonnes pratiques et du territoire.

- L'éducateur de jeunes enfants participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service et crée les conditions de participation de l'équipe et des familles au projet éducatif et au projet social et de développement durable de la structure.
- Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, l'éducateur de jeunes enfants participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Activités visées

- Développer les potentialités des enfants accueillis par l'animation du quotidien et le l'accompagnement des familles.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service référé à la charte nationale d'accueil du jeune enfant.
- Mettre en œuvre un accompagnement éducatif individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques.
- Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel.
- Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire.
- Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales.
- Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service.
- Mobiliser les différents outils et techniques de communications en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés.

Blocs de compétences

La formation est répartie en **4 blocs de compétences** pour un total de **1 517 heures de cours théoriques dont 12 heures d'accompagnement individualisé**.

Bloc 1

Concevoir et conduire un accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt des jeunes

- Concevoir l'action éducative adaptée aux besoins, capacités et choix du jeune enfant dans des espaces sécurisants et contenant.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention en direction du jeune enfant et d'accompagnement de la parentalité.
- Coordonner et animer le projet d'accueil, éducatif et social et de développement durable.

Bloc 2

Favoriser et soutenir le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune

- Soutenir le développement harmonieux du jeune enfant et la participation des familles dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation du projet éducatif.
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet éducatif et social collectif ou de développement social à visée préventive, participative et inclusive.
- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte le cadre réglementaire, les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée.
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales.

Bloc 3

S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en

- Assurer une veille professionnelle et diffuser les informations de façon appropriée.
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire.
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours.
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées et innovantes aux besoins du territoire.

Bloc 4

S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

- Prévoir et organiser ses activités professionnelles.
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles.
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées.
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe.
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Référentiel

Le référentiel est disponible ici :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41745>

Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants, l'apprenti(e) doit obtenir l'ensemble des blocs de compétences.

BC	Nature des évaluations	Définition des modalités d'évaluation	Durée
1	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par le centre de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.
1	Epreuve conclusive	L'épreuve consiste en la rédaction et la soutenance d'un dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier. Elle s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses expériences, l'évolution de ses compétences et sa posture professionnelle tout au long de son parcours. Il est attendu du candidat qu'il : - Appréhende la profession dans sa globalité et sa complexité tout en considérant les enjeux institutionnels et organisationnels qui influencent l'exercice de la pratique professionnelle - Démontre l'appropriation de l'expertise dans la conception et la conduite de l'accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt des jeunes enfants et de leur famille - Explicite le rôle et la contribution de l'éducateur de jeunes enfants dans le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune enfant - Explicite l'élaboration de son positionnement professionnel et dégage des perspectives professionnelles - Développe et articule une analyse sur son parcours d'études, ses expériences et ses acquis.- Développe et articule une	Soutenance orale individuelle Durée : 40 minutes (15 min de présentation et 25 minutes d'échanges avec les examinateurs jury)

		analyse sur son parcours d'études, ses expériences et ses acquis. L'épreuve est organisée comme suit : - Rédaction individuelle du dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier ; - Soutenance individuelle permettant au candidat d'explicitier, d'approfondir, d'argumenter des éléments présentés dans son dossier et éventuellement de réexaminer ses positions lors des échanges avec le jury. Structure du dossier : Production écrite individuelle de 25 à 30 pages (hors page de garde) rédigées avec un logiciel de traitement de texte + 3 pages d'annexes facultatives.	
2	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.
3	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.
4	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.